SM le Roi préside à Rabat la cérémonie de présentation du programme d'urgence de l'éducation nationale 2009-2012

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-09-2008 19:05:22

SM le Roi Mohammed VI a présidé, jeudi au Palais royal à Rabat, une cérémonie au cours de laquelle le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, M. Ahmed Akhchichine, a présenté devant le Souverain le programme d'urgence de l'éducation nationale pour la période 2009-2012.

Lors de cette cérémonie, il a été procédé également à la signature de neuf conventions de partenariat portant sur la mise en oeuvre de ce programme d'urgence entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, et plusieurs départements et établissements publics.

M. Akhchichine a indiqué, à cette occasion, que ce programme s'inspire des Hautes Orientations Royales contenues dans le discours prononcé par SM le Roi à l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2007 et traduit dans les faits la déclaration gouvernementale, tout en tenant compte des conclusions du premier rapport du Conseil supérieur de l'enseignement.

Le ministre a salué le soutien financier apporté par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social à ce programme, ainsi que les efforts déployés par les compétences, tant nationales qu'internationales, qui ont contribué à son élaboration.

Le programme d'urgence de l'éducation nationale vise à accélérer le rythme de la réforme et à rattraper les retards enregistrés dans la réalisation de certains chantiers par l'adoption d'une approche coordonnée et intégrée, fondée sur les principes de la participation, de l'expérimentation, de la maîtrise des mécanismes d'exécution et du suivi, a-t-il souligné.

Ce programme, qui se décline en quatre domaines complémentaires portant sur 23 projets, constitue une feuille de route à même d'insuffler une nouvelle dynamique à la réforme du système de l'éducation et de la formation à travers notamment l'adoption de l'approche consensuelle à la base de la charte nationale d'éducation et de formation.

Par ailleurs, les neuf conventions de partenariat, qui ont été signées à cette occasion, reflètent la mobilisation de l'ensemble des établissements, des autorités et des acteurs, pour contribuer, au côté du ministère, à la réhabilitation de l'école publique, levier essentiel pour la réussite du projet de développement, démocratique et moderniste du Maroc.

La 1-ère convention entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, et le ministère de l'Intérieur, s'inscrit dans le cadre de la mise en place du programme d'urgence pour la réforme du système de l'éducation et de la formation 2009-2012.

Cette convention, signée par M. Akhchichine et M. Chakib Benmoussa, ministre de l'Intérieur, fixe le cadre général de coopération entre les deux ministères et vise à mettre en £uvre les programmes et les mécanismes de coordination, ainsi que des actions concertées en faveur de l'école publique.

La 2-ème convention de partenariat avec le ministère de la Jeunesse et des Sports vise à promouvoir le sport scolaire et l'éducation physique, à travers la promotion du sport dans les établissements scolaires et l'utilisation des capacités communes, humaines, matérielles et organisationnelles, dans le but d'élargir la base de la pratique sportive, sur les plans local, régional et national.

Cette convention, qui fixe le cadre général de la coopération entre les deux départements, a été signée par M. Akhchichine et Mme Nawal Al Moutawakel, ministre de la Jeunesse et des Sports.

La 3-ème convention de partenariat entre le département de l'Education nationale et le ministère de la Culture met en place le cadre général de coopération entre les deux départements dans plusieurs domaines, dont la formation continue, l'éducation artistique, les bibliothèques, la lecture publique, l'animation culturelle et le patrimoine national.

Signée par M. Akhchichine et Mme Touriya Jabrane Kryatif, ministre de la Culture, cette convention met l'accent sur l'utilisation des capacités communes, humaines, matérielles et organisationnelles, dans le but d'élargir la base des bénéficiaires des programmes culturels et éducatifs.

La 4-ème convention, signée par M. Akhchichine et M. Abdelkabir Zahoud, secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, vise à mettre en place le cadre général de la coopération entre les deux départements dans les domaines de la mise à niveau environnemental des établissements scolaires, l'éducation environnementale et le développement durable et ce à travers l'approvisionnement en eau potable, essentiellement dans le milieu rural, la construction de services de santé, la mise en place de système d'assainissement liquide, l'embellissement des façades et des espaces intérieurs des établissements scolaires.

Elle porte également sur la mise en £uvre de programmes pédagogiques, qui intègrent l'éducation environnementale dans les programmes scolaires, le renforcement des mécanismes de gestion des espaces scolaires et l'organisation de sessions de formation au profit de cadres éducatifs dans le domaine de la sensibilisation.

La 5-ème convention de partenariat avec le Haut commissariat aux Eaux et Forêts et à la Désertification, porte sur la préservation de l'environnement forestier à travers l'aménagement de

l'espace naturel de l'école et son environnement et l'organisation d'activités et de programmes de sensibilisation et de formation sur l'environnement. Cette convention a été signée par M. Akhchichine et M. Abdeladim Hafi, haut commissaire aux Eaux et Forêts et à la Désertification.

La 6-ème convention de partenariat avec l'Office national de l'eau potable (ONEP) est relative à l'approvisionnement des établissements scolaires en eau potable, notamment ceux situés dans les zones reculées et en milieu rural, ainsi qu'à l'introduction de l'économie de l'eau, l'équilibre du système écologique et les dangers de la pollution au niveau des programmes pédagogiques et des activités socio-éducatives.

Cette convention, qui a été signée par M. Akhchichine et M. Ali Fassi Fihri, directeur général de l'ONEP, prévoit également l'organisation de campagnes de sensibilisation et de sessions de formation au sein des établissements scolaires.

La 7-ème convention de partenariat avec l'Office national d'Electricité (ONE) est relative à l'accès des établissements scolaires en milieu rural au réseau électrique, la généralisation de l'utilisation des lampes économiques dans ces établissements, outre la formation dans les métiers de l'électricité, la maintenance du matériel, l'échange d'expertise et l'élaboration de plans d'action sur la communication avec les élèves et leur sensibilisation à la rationalisation de l'utilisation de l'énergie électrique. La convention a été signée par M. Akhchichine et M. Younes Maammar, directeur général de l'ONE.

Signée par M. Akhchichine et M. Larbi Bencheikh, directeur général de l'Office de la Formation professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), la 8-ème convention vise à accompagner le programme GENIE en termes de formation et d'appui des capacités des formateurs de l'Office en matière d'information, d'orientation, de maintenance et de réhabilitation des équipements et des établissements scolaires.

La 9-ème convention, qui a été signée par Akhchichine et M. Azdine Montassir Billah, directeur général de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), est relative à la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans le système d'éducation et de formation.

La cérémonie de présentation du plan d'urgence de l'éducation nationale s'est déroulée en présence du Premier ministre, du président de la Chambre des représentants, des conseillers du Souverain, des membres du gouvernement, des hauts commissaires, des présidents des Académies régionales de l'éducation et de la formation, ainsi que des présidents des universités, des membres du Haut Conseil de la formation, de l'Administration centrale de l'enseignement scolaire, de l'Administration centrale de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, de la Fondation Mohammed VI de promotion des £uvres sociales de l'éducation-formation, du directeur du Fonds Hassan II, des secrétaires généraux des syndicats de l'enseignement et des directeurs de certaines établissements publics.

MAP